

LE COMBAT SYNDICALISTE



CNT 2€ | JUN 09 **CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**
L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX.
SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 340.

JOURNAL MENSUEL

CR I SE = H O L D - U P
G R E V E G E N E R A L E

Les patrons licencient... Séquestrons les patrons !

« Nous ne sommes plus des moutons mais des lions ». Prononcées par Xavier Mathieu, délégué syndical CGT de Continental, ces paroles sont représentatives des luttes actuelles des travailleurs, du public comme du privé, de Molex, Caterpillar, FM Logistic, Scapa, Sony, 3M et autres Faurecia, des hôpitaux aux universités, de tous ceux et celles qui doivent faire face à la violence des attaques de l'État et du patronat.

Aujourd'hui il n'existe pas un secteur épargné par les licenciements, la remise en cause des acquis sociaux, la course à la rentabilité, ou la répression à l'encontre des « contestataires ». Il n'existe pas un droit qui ne soit pas battu en brèche par ceux qui nous dirigent politiquement comme économiquement. Et la réponse à cette vague de violence sociale est à la mesure : piquets de grèves, occupations, actions « coups de poings », séquestrations de dirigeants... Derrière la colère c'est la haine de classe qui ressurgit.

Mais du côté des bureaucraties syndicales (CGT, CFDT, etc.) on se contente de soutenir du bout des lèvres ces salariés « trop agités », en évitant les débordements, chacun dans son coin, isolé et affaibli dans des luttes au cas par cas. Cette volonté des grosses centrales de ne pas jouer leur rôle de coordination et de fédération des luttes au niveau interprofessionnel est un frein manifeste à l'action radicale des « lions » de la base et empêche toute avancée concrète au-delà de ce qui est arraché localement...

Effectivement, après les journées de grève sans suites immédiates de janvier et mars, la journée d'action décentralisée de fin mai couplée à une manif nationale un samedi en

juin, sont la cerise sur le gâteau d'une stratégie perdante qui mènera les salariés vers l'été sans que rien ne change ni s'améliore. Les licenciements continuent de se succéder, les salaires stagnent, les conditions de travail se détériorent, les libertés sont bafouées, les immigrés sont traqués, le système de santé écrasé, l'éducation déstructurée...

Alors l'enjeu n'est plus de nous défendre, de savoir si on recule d'un pas ou de deux, mais de reprendre l'offensive. Il nous faut imposer enfin ce rapport de force qui nous permettra de mettre au pas le capitalisme et sa logique d'exploitation et de destruction. Pourquoi ceux qui produisent chaque jour les richesses que s'accaparent quelques-uns devraient continuer de céder ou de fléchir ? Sans les travailleurs, les patrons et l'État ne sont rien. Ils ne sont que des sangsues, des parasites qui s'engraissent sur notre dos et nous jettent quelques miettes à la figure pour nous faire patienter. Fini le dialogue social de sourd, fini les rencontres à l'Élysée et les négociations au rabais avec le Medef, la CGPME et consorts.

Mais pour que cela soit vraiment possible il faudra faire prendre au mouvement syndical un virage à 180° et en faire ce qu'il n'aurait jamais du cesser d'être : un outil formidable de lutte et d'émancipation pour le monde du travail... Même si elle montre les crocs et est de plus en plus présente dans les luttes syndicales et sociales, notre confédération reste encore trop faible numériquement pour imposer seule ce changement. Du côté des syndiqués de base des grandes centrales aspirant à la radicalisation, c'est l'épuisement face au pouvoir de nuisance d'appa-

reils qui risquent d'être encore plus hégémoniques avec les recompositions qui s'annoncent. L'heure est venue de s'unir sur des bases claires et radicales, telles que les propose la CNT.

Nous qui assumons le choix d'un syndicalisme minoritaire mais authentique, ainsi que les syndiqués de base des centrales ou les salariés toujours plus nombreux ne se syndiquant plus, nous nous retrouvons déjà tous dans les luttes et dans certaines pratiques au sein de collectifs, coordinations, intersyndicales de boîtes ou de services... Il est temps pour nous tous qui animons concrètement les luttes et refusons un syndicalisme de « dialogue social » de nous regrouper pour faire force ! L'heure est à un syndicalisme de lutte de classe, révolutionnaire, autogestionnaire et offensif. Construisons-le ensemble pour que la peur change de camp !



SOMMAIRE

Un an de lutte à l'école	2
No Bologna no	2
Pénibilité accrue	3
Même patron même combat	3
Facteur d'avenir... no futur !	4
Le bal des hypocrites	4
Un local pour la CNT !	5
Séquestration mode d'emploi	6
Histoire du sionisme	7
Humeur...	7
Guinée, la solution syndicale	8
Japon : non à la xénophobie !	8
Quand la France fait la bombe	9
La « guerre révolutionnaire »	10
Carpita, censure d'État	10
LKP, on en redemande !	11

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)
CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)
CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Écoles, collèges, lycées : un an de lutte

Ces six derniers mois ont été, dans le Rhône, une course en avant pour construire un mouvement capable d'empêcher les réformes visant à détruire le système éducatif de la maternelle à l'université. Cette construction s'est faite en plusieurs étapes et avec l'implication de personnes d'horizons très divers. Il n'en reste pas moins que six mois après la grève du 20 novembre, les victoires sont maigres voire inexistantes au vu des nouvelles avancées du ministre sur deux réformes phares (les jardins d'éveil et la réforme des lycées).

Le 20 novembre : seule journée de grève nationale de l'année !

Si la première manifestation du 20 novembre était prometteuse tant en terme de mobilisation des personnels que de revendications, elle n'a été suivie d'aucune autre journée nationale pour l'éducation (les collectifs ont bien tenté de créer des mobilisations nationales, mais la FSU s'est toujours refusée à appeler à la grève ces jours-là, or le poids du syndicat majoritaire est malheureusement encore très important au niveau des enseignants). Le mécontentement visible ce 20 novembre n'a ébranlé ni le ministère ni les centrales syndicales qui n'ont, à aucun moment, appuyé les demandes répétées de nouvelles journées de grève. Parallèlement, dès ce mois de novembre, différents secteurs ont compris l'importance de s'organiser en collectifs locaux. Ces collectifs regroupant syndiqués, non-syndiqués, professeurs du primaire, du secondaire et parents d'élèves ont été un lieu d'application d'une démocratie directe où chacun a pu apporter sa contribution aux débats et décisions. Au plus fort de cette longue lutte, des collectifs nouvellement créés ou plus anciens ont ainsi rassemblé de 60 personnes (pour Vénissieux, Croix Rousse, etc.) à 150 personnes. Ces collectifs ont impulsé des actions variées, telles que des manifestations locales, des nuits des écoles, des soirées de débat, des blocages d'IEN, des distributions de tracts. Elles ont d'ailleurs trouvé l'adhésion d'une partie assez large de la population.



Des collectifs locaux à l'assemblée générale nationale : la question de la légitimité et la difficulté des prises de décisions

Dans la même volonté de faire participer toutes les personnes mobilisées, dès le 20 novembre, une AG départementale a eu lieu à l'initiative des syndicats afin de débattre des suites du mouvement. Si lors de cette AG les personnes venues de différents secteurs géographiques ont pu se réunir, il a fallu d'autres AG pour faire admettre que ce lieu de discussion était un espace où chaque personne avait sa place et où les collectifs représentés étaient en droit de prendre des décisions, d'appeler à la grève ou à des actions avec ou sans le soutien des syndicats majoritaires (comme la grève 10 mars).

Cette période de luttes aura également vu la création de l'AG nationale qui s'est tenue pour la première fois en janvier à Villeurbanne. Si une trentaine de départements ont participé à l'une des quatre AG nationales, de grandes disparités dans l'état de la mobilisation sont apparues. De nombreux départements n'ont pas construit la mobilisa-

tion, attendant un signe des syndicats majoritaires. Finalement la tenue de ces AG, importantes pour coordonner au niveau national les tentatives de construction d'un mouvement de grande ampleur, s'est heurtée à des difficultés liées aux différentes réalités des départements, à la difficulté de mobiliser à long terme et à l'idée que, finalement, cette AG n'avait pas la légitimité à proposer des actions plus radicales. Les décisions prises lors de ces AG montrent souvent une volonté de ménager notre image auprès du grand public quitte à laisser de côté des modes d'action plus radicaux.

Informé c'est essentiel, gagner c'est vital !

Il est certain que des actions avec et à l'attention des parents d'élèves – dont l'implication a été exceptionnelle – et de l'opinion publique étaient indispensables. Elles ont souvent (en particulier dans le Rhône) donné lieu à des discussions, des prises de conscience et un soutien fort d'une partie importante de la population. Cependant, cette nécessité d'informer les parents ne devait pas exclure le fait d'utiliser la grève comme moyen d'action. C'est en effet par une grève plus dure et plus longue qu'un vrai rapport de force aurait été établi, seul capable de faire avancer nos revendications et faire enfin reculer le gouvernement sur sa casse programmée du service public d'éducation.

D'autres types d'actions ont été menées : le gel ou la suspension de l'aide personnalisée, les lettres de désobéissance; mais aucune n'a permis de pérenniser et d'amplifier l'esquisse d'un mouvement dont les bases étaient lancées en novembre.

À l'issue de ces six mois de luttes, aucune de nos revendications n'a été gagnée de façon durable. Cependant, ce mouvement a permis d'apprendre à construire des outils indispensables à travers les collectifs, les coordinations départementales et nationales et a surtout montré la nécessité absolue de passer par la grève pour gagner sur nos revendications.

Éduc 69

NO BOLOGNA NO !



Comme tous les deux ans depuis une décennie, ministres de l'Enseignement supérieur, syndicats étudiants « représentatifs » (pour la France c'est l'Unef) et entrepreneurs se sont réunis, cette année en Belgique, dans la continuité du processus de Bologne (1999). Résultat du tournant dit

« réformateur » des années 80, impulsé par l'European Round Table of Industrialists (ERT), premier lobby industriel européen, le processus de Bologne a pour objectif de préparer les facs à entrer sur le marché mondial des universités et de la recherche. 46 pays y sont engagés, et ce, sans aucun débat public, œuvrant activement à la réalisation du but de la stratégie de Lisbonne : faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 » (*Relever le défi - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, dit Rapport Kok, novembre 2004*). Dans cette logique, « l'éducation doit être considérée comme un service rendu au monde économique » (rapport de l'ERT, 1995), et « les enseignants ne sont plus indispensables à la formation tout au long de la vie ; des prestataires de services éducatifs feront l'affaire » (rapport de l'OCDE, 1998). Sous couvert d'harmonisation des cycles d'étude, facilitant le caractère européen des diplômes, ce processus incite les Etats à une harmonisation des modes de financement du service d'éducation : le mot clé est celui d'« autonomie » des établissements, à savoir un partenariat des universités avec des entreprises, selon le modèle anglo-saxon. L'horizon est donc une hiérarchie financière des universités, entraînant, de fait, celle des diplômes qu'elles délivrent. Cette « autonomie » est le cœur de la loi LRU

qui détruit actuellement l'enseignement supérieur public en France : suppression des postes de fonctionnaires, casse du statut des enseignants chercheurs, externalisation de la main d'œuvre d'entretien, développement des filières les plus rentables aux dépens des autres. S'ajoute à cette transformation structurelle radicale, le credo qui se veut garant d'une éducation de qualité à la sauce Bologne : l'évaluation systématique des travailleurs.

Or, l'éducation ne peut se réduire à la mathématique d'une chaîne de montage : refusons la loi LRU, et son origine européenne, le processus de Bologne ! refusons la commercialisation des services publics !

Sup/recherche 69



Bac hors des facs

Judi 16 avril, direction le palais de justice de Reims pour la première des quatre comparutions qui nous attendent, ce matin Yacoub comparait pour « provocation à la rébellion » : en effet le lundi 16 mars, les étudiant-e-s avaient décidé dans le cadre des revendications étudiantes d'occuper un amphithéâtre. Le président de la faculté (M. Vistelle) décide de faire évacuer l'amphi par la police. Devant les forces de « l'ordre » (police nationale + Bac), les étudiants décident de faire bloc en se tenant par les coudes. Sans explication, notre camarade Yacoub, de la CNT, est embarqué. Relâché quelques heures plus tard, (grâce à la vingtaine d'étudiant-e-s réuni-e-s devant l'hôtel de police en solidarité), il est alors convoqué au tribunal. Trois semaines plus tard, une nouvelle occupation nocturne est décidée, 30 étudiants sont alors présents dans des conditions assez similaires. Vistelle décide une nouvelle fois de faire appel à la police. Deux personnes sont alors embarquées : Colin, (également syndiqué à la CNT), et Jean, un étudiant non syndiqué. Quelques instants plus tard, alors que la tension semblait retombée, la Bac interpelle Emmanuel (syndiqué CNT) apparemment sans raison. Colin et Jean sont relâchés quelques heures après (là encore soutien devant le poste) avec une inculpation pour « rébellion » et une convocation pour le lendemain au commissariat. Manu, après 12 heures de garde à vue, sort, avec l'accueil de ses camarades qui sont resté-e-s toute la nuit, et une convocation au tribunal pour « outrage à agent », le 14 mai. Colin et Jean seront finalement jugés en septembre pour « incitation à la rébellion et rébellion ». Les militants de la CNT semblent donc particulièrement visés. Nous condamnons cette répression, qui ne ralentira en rien notre détermination et notre implication dans cette lutte actuelle comme dans les autres à venir.

Sup/recherche 51

Pénibilité accrue pour les travailleurs immigrés



Les travailleurs immigrés sont plus exposés à des « postures pénibles ou fatigantes à la longue ». Ce constat de l'enquête « conditions de travail » du ministère du Travail vient confirmer de nombreuses études qui montrent que ces travailleurs sont les premières victimes des contrats précaires, temps partiel, horaires décalés et « atypiques ».

Laurent Lesnard, chercheur du laboratoire de sociologie quantitative de l'INSEE, montre que plus de 40 % des salariés subissent des horaires atypiques, qu'ils soient décalés dans la journée (16,6 %), extensifs, c'est-à-dire tôt le matin et tard le soir (11,6 %) ou irréguliers (17,1 %). Certains salariés cumulent même différents types d'horaires. Il met en évidence la flexibilité des horaires et les inégalités sociales.

Le nettoyage : un métier fortement exposé

Les 400 000 salariés du nettoyage, en majorité immigrés, connaissent bien ces différentes situations. La profession est composée à 70 % de femmes qui occupent les postes les moins qualifiés et les plus soumis à des horaires atypiques.

Sauf dans quelques secteurs comme les hôpitaux, la SNCF, certains sites industriels, les horaires de travail dans le nettoyage sont très tôt le matin (6-9 h) ou tard le soir (17-21h voire 22 h), hors du temps de travail des salariés des entreprises donneuses d'ordre. La majorité des contrats sont donc autour de 65 heures par mois, parfois 130 heures

quand il y a une prestation le matin et une autre le soir. Dans tous les cas de figure, le temps de transport est multiplié par deux, avec les conséquences bien connues sur la vie sociale et familiale.

Une pénibilité accrue

Une autre étude sur les conditions de travail des travailleurs immigrés (DARES, ministère du Travail) montre que leurs contraintes sont spécifiques « parce qu'ils sont surtout présents dans certaines professions mais aussi quand on compare leur situation à celle des salariés non immigrés du même secteur ou métier ».

Ils se disent plus exposés aux « postures pénibles et fatigantes que les autres salariés ». De même, ils signalent plus souvent que leur travail est « monotone » ou « répétitif » et qu'ils ne bénéficient d'aucune autonomie.

Naturellement, l'étude confirme qu'ils sont moins souvent confrontés aux nouvelles technologies que les autres salariés. Mais ils sont également moins souvent concernés par la mise en place d'une organisation du travail faisant appel à l'initiative ou à la coopération avec d'autres collègues.

Une réalité que les syndicalistes connaissent bien et que nous devons mieux prendre en compte pour mobiliser nos collègues de travail

Syndicat CNT Nettoyage RP



ERRATUM

Dans le CS de mai 2009, l'article intitulé « Pinault redoute le printemps » fut attribué par erreur au Scial 75. Ce syndicat n'a pas de section à la Fnac. En revanche, c'est bien au syndicat CNT-Communication Culture RP qui a une section à la Fnac Forum participant aux luttes de l'intersyndicale que revient la signature...

Quand Pinault se réfugie dans un taxi...

Le 31 mars, la presse relatait le « blocage » de François-Henri Pinault dans un taxi par une cinquantaine de grévistes de la Fnac et de Conforama après une réunion du comité d'entreprise du groupe PPR...

À vrai dire, il s'y était enfermé tout seul refusant d'en sortir pour entendre nos revendications comme on le lui demandait !

Section Fnac Forum CNT Communication Culture RP

Journée d'action le 19 juin

À l'initiative du syndicat CNT du Nettoyage de la région Parisienne, les salariés de la profession sont appelés à une journée d'action le 19 juin pour faire aboutir leurs revendications :

- 13^e mois pour tous ;
- amélioration des conditions de travail ;
- prime de panier y compris pour les salariés à temps partiel ;
- régularisation de tous les travailleurs sans papiers ;
- respect de la liberté syndicale.

Point d'orgue de cette journée : une manifestation devant les plus grosses boîtes du nettoyage.

MÊME PATRON, MÊME COMBAT !



Suite aux mobilisations sans précédent de travailleurs sans papiers soutenus par différents syndicats et associations en région parisienne débutées en avril 2008, des milliers de TSP de la restauration, du nettoyage, du BTP, intérimaires ou pas, ont obtenu et obtiennent encore à ce jour leur régularisation par le travail à Paris (et parfois ailleurs).

Espérant qu'un tel mouvement s'enclenche en province (et après quelques tentatives d'intersyndicales restées infructueuses sur Lyon), l'UD CNT du Rhône en relation avec ses camarades de la RP mobilisés, et profitant de l'expérience des luttes parisiennes a, dès septembre, mis en place régulièrement des permanences ouvertes aux travailleurs SP.

Face à l'inertie syndicale lyonnaise assez déplorable, face aux échecs de certains travailleurs sans papiers souvent mal conseillés et peu soutenus dans leur démarche, face à la préfecture réputée sans concession, difficile pour les travailleurs sans papiers de prendre un tel risque plus dans notre ville (se dévoiler sans papiers auprès de son employeur, perdre son emploi, risquer l'OQTF au pire) ... Pourtant, un ressortissant malien sans papiers depuis des

années et employé comme agent technique, a décidé de tenter le tout pour le tout avec la CNT.

Il a fallu tout d'abord exercer des pressions auprès de son patron afin d'obtenir le CERFA (contrat salariés étrangers), document indispensable au dossier de régularisation par le travail, puis ne pas lâcher l'affaire avec la préfecture qui n'a pas pour habitude de faciliter les choses et enfin rester vigilant envers la Direction du Travail qui délivre un avis favorable ou pas, de façon assez aléatoire parfois. Après plusieurs mois de négociations, notre camarade est aujourd'hui en voie de régularisation (carte de séjour de 1 an renouvelable avant sa carte de 10 ans!) L'UD CNT 69 poursuivra son action auprès des travailleurSEs sans papiers pour leur régularisation mais aussi pour que l'ensemble des sans papiers soit régularisé.

Permanences : 44 rue Burdeau 69001 Lyon
mél : sp69@cnt-f.org

Commission travailleurs sans papiers UD 69

LA RÉDACTION

Directeur de la publication Jean-Luc Roubier CPPAP N° 0613S06521-TGI N°97/93	Le prochain numéro du <i>Combat syndicaliste</i> sortira aux alentours du 5 juillet.
Rédaction combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT, 44 rue Burdeau, 69001 Lyon	Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militant-e-s qui réalisent notre journal.
Administration cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse	
Abonnements Voir le coupon ci-contre	
Impression sur papier certifié PEFC Imprimerie 34, 8 rue de Bagnolet, 31100 Toulouse	
L'ensemble des tâches amenant le <i>Combat syndicaliste</i> dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-es après leurs journées de travail.	

À LA POSTE, LA CRISE A BON DOS...

La Poste a mis en place, à l'échelon national, le plan « facteur d'avenir ». Cela consistait au départ à « équilibrer les charges de travail ». Dans les faits, il s'agit de s'autoremplacer. Les agents en repos de cycle (repos de 35 heures) seront remplacés par des agents déjà titulaires : la charge sera répartie sur plusieurs facteurs, en plus de leur tournée respective : c'est la sécabilité. Au quotidien, suppression des agents rouleurs affectés aux remplacements des facteurs en repos de cycle, et ainsi, il n'y a plus de journée de distribution « faible ».

À la PPDC (Plate-forme de préparation et de distribution courrier) de Vendôme, qui appartient à la DOTC (Direction opérationnelle territoriale courrier) Beauce-Sologne regroupant les départements 28, 41 et 45, la mise en place de facteur d'avenir s'est effectuée au premier trimestre 2007. Chaque lundi et mardi, tous les facteurs distribuent une partie de tournée en plus de la leur ; nous fonctionnons en équipe de 12 agents.

Au bout d'un an, il nous faut distribuer 12 jours supplémentaires de sécabilité en plus des lundi et mardi hebdomadaires pour toucher une prime (à Vendôme environ 400 € pour l'année calculée sur différents objectifs discriminatoires : jours de maladie, jours de grève, etc.) ; les objectifs non atteints entraînent une baisse de la prime). Cette première année, les heures supplémentaires de sécabilité sont payées en heure supplémentaire.

Arrive la crise.

La direction affirme une baisse du courrier. Donc elle décide unilatéralement d'augmenter la sécabilité. À Vendôme, on passe de 12 à 48 jours sans compensation pécuniaire puisque la direction considère qu'il y a baisse du

courrier, nous leur devons du temps. À ce jour, nous réclamons le nombre de plis quotidiens pour comparer avec l'année précédente ; nous attendons encore.

Il y a quelques jours, plusieurs nouvelles directives nationales tombent : aucune embauche CDD pour les divers remplacements de congés annuels, le calcul dans l'année d'une vingtaine de journées dites « faibles », donc l'éventualité de mettre d'office la moitié de l'effectif des bureaux en congés. L'autre moitié effectuera deux tournées par agent ces jours dits « faibles », sans rémunération et sans volontariat : c'est une imposition, il faut faire face à la crise !!!

Les facteurs deviennent la variable d'ajustement des profits des dirigeants.

À la PPDC de Vendôme, une pétition a été signée par le personnel, mettant en avant qu'il n'effectuera pas de tournées supplémentaires (nous avons signé à deux reprises cette pétition car la première a été volée !).

À cela s'ajoute un décret de loi que j'ai trouvé dans le Dalloz 2003 du code de la fonction publique : décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Art.4 : pour l'application du présent décret et conformément aux dispositions du décret du 25 août 2000 susvisé [n°2000-815, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, V. supra, ss. Art. 33], sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le travail supplémentaire, tel que défini ci-dessus, accom-



pli entre 22 heures et 7 heures est considéré comme travail supplémentaire de nuit.

Mais il faut aller plus loin que le paiement d'heures supplémentaires effectuées. C'est la suppression de ces mêmes heures et l'embauche massive poste pour poste des départs en retraite et en qualité de fonctionnaires (la Poste a énormément de retard à rattraper !) pour faire reculer la précarité.

Laurent CNT PTT 41

Le Dati code



En décembre 2008, la commission Varinard a rendu son rapport — commandé par la garde des sceaux — déclinant 70 préconisations, visant à réformer la justice des mineurs. Sans surprise, lors de l'inauguration du trente-huitième centre fermé dans la Marne fin mars, Rachida Dati a présenté son nouveau code pénal des mineurs, qui reprend une grande partie des préconisations de la commission.

C'est l'esprit qui compte...

Comme on pouvait s'y attendre, la mesure qui a agité les médias concernant l'incarcération des enfants dès l'âge de 12 ans n'a pas été reprise, ce qui permet de passer sous silence un projet qui met clairement fin à la dimension éducative dans la prise en charge des enfants au sein de la protection judiciaire de la jeunesse et des services habilités.

En effet, même si la garde des sceaux nous explique que l'esprit de l'ordonnance du 2 février 45 est toujours là, le projet de « code pénal des mineurs » ne vise — comme son nom l'indique — qu'à réduire les jeunes de moins de 18 ans à leur statut juridique de minorité et à appliquer des sanctions et peines dites « lisibles, compréhensibles, efficaces et cohérentes ».

Le code n'est qu'une reprise des différentes réformes de l'ordonnance 45 depuis la réforme Guigou en passant par les lois Perben et les récentes lois sur la « prévention de la délinquance » et la loi sur la récidive, chacune ayant un caractère à chaque fois plus répressif.

De l'éducation à la probation

Parmi les mesures importantes, il faut noter la disparition du juge et du tribunal pour enfants au profit du juge et du tribunal des mineurs. Ce juge des mineurs, pourra prononcer des peines de prison en statuant en juge uni-

que alors que le juge des enfants ne peut aujourd'hui prononcer de peines d'incarcération qu'en audience du tribunal pour enfants avec des assesseurs. Cela ne signifie pas pour autant que la justice qui est rendue aujourd'hui à l'égard des « mineurs » est juste mais une telle disposition va renforcer le pouvoir du parquet et l'arbitraire des juges.

En outre, les mesures dites éducatives prononcées par les tribunaux ne seront que de six mois renouvelable une fois. Cela signifie qu'un jeune qui aura vraiment besoin d'aide au-delà d'un an ne pourra plus en bénéficier, sauf à commettre un délit pour continuer à être suivi, avec le risque d'être suivi par des éducateurs en détention. Mais il paraît que c'est aussi un lieu d'éducation !

Ce que les éducateurs appellent le temps éducatif ne sera plus qu'un temps de suivi de contrôle de l'exécution des sanctions et des peines.

Enfin, la graduation des peines voulue par la ministre et sa volonté de ne pas prononcer de peines inférieures pour les délits suivants risquent sans aucun doute de remplir les établissements pénitentiaires pour mineurs. Mais c'est peut-être une solution à la crise ?!

Bruno Carrié
section CNT PJJ 93
santé social et CT RP

1. Établissements éducatifs du secteur privé prenant en charge des jeunes ayant une mesure judiciaire au même titre que le service public de la protection judiciaire de la jeunesse
2. Ord du 2 février 45 insiste notamment sur le fait que l'éducatif doit primer sur le répressif
3. Pour les délits dont les peines encourues sont inférieures à 5 ans

G8 syndical : le bal des hypocrites !

L'hypocrisie de l'unité du « G8 » syndical pour les journées de 24 h.

Nos bureaucrates syndicaux jouent aux pompiers pyromanes comme à l'accoutumée : ils mobilisent en appuyant sur un bouton pour montrer qu'ils existent et qu'ils peuvent peser et aussitôt, par peur d'être débordés, ils canalisent le mécontentement des travailleurs pour la plus grande joie des patrons. Cet état de fait ne doit rien au hasard : les syndicats institutionnels sont sous la tutelle des partis politiques et ces derniers ne voient de débouchés que politiques lors d'échéances électorales récurrentes. Là où ils font fort c'est qu'ils nous la jouent à l'identique depuis des années, notamment depuis 2003, avec le coup des retraites. Alors ils maintiennent une unité de façade face au gouvernement Fillon-Sarkozy en roulant chacun de leur côté des arêtes. Mais au niveau des entreprises, qu'en est-il ? Les représentants syndicaux : DS, DP/CE qui n'ont que peu de troupes derrière eux se chicorent pour de bon car, avec les nouvelles règles de représentativité, certains d'entre eux se trouvent sur la sellette. Tous les délégués qui ne dépasseront pas la barre des 10% des voix aux élections professionnelles se trouveront sans mandat et seront obligés de retourner au boulot à temps complet ! Et certaines personnes n'y tiennent pas du tout : l'affrontement va avoir lieu dans les boîtes avec tous les coups bas possibles et les patrons se frottent déjà les mains. Les élections professionnelles se dérouleront dans la plupart des cas en 2010 et 2011 mais on voit déjà se profiler quelques perdants. À la SNCF, FO, la CFTC et la CGC ne sont plus représentatives... et la CFDT a eu chaud aux fesses. Chez Goodyear c'est la CGT qui est passée à la trappe ! Les années 2010 et 2011 vont être fatales à la CFTC. Elle est déjà non représentative chez BNP-Paribas. On ne pleurera pas sur son sort. Nous allons voir se renforcer le syndicalisme dans les grandes entreprises, celles de plus de trois cents salariés, et les petites boîtes de plus en plus délaissées par les syndicats, sauf peut-être les syndicats de combat. Là encore, une fois la période transitoire terminée, nous verrons de nombreuses sections syndicales attaquées en représentativité au niveau du nombre d'adhérents de la section. En demandant de faire la preuve qu'il existe plusieurs adhérents dans une section syndicale, les responsables syndicaux devront donner quelques noms... ce qui risque de refroidir plusieurs salariés quant aux risques de répression syndicale. Finalement de nombreuses sections syndicales vont se retrouver dans la situation où était la CNT auparavant. En attendant les joutes électorales, il reste aux syndicalistes que nous sommes à faire la besogne syndicale à la base avec, comme objectif, l'égalité économique et sociale.

CNT 76

Un local pour la CNT à Montpellier !

À Montpellier, c'est le « Printemps de la Démocratie », une nouvelle manifestation sortie du chapeau des communicants du PS. Le principe ? S'essayer à la désormais sacrosainte démocratie participative, vous savez, là où chacun-e peut donner son avis librement, agir pour de vrai sur la vie de la cité. Il y a même un débat sur la solidarité. Ah, quelle chance d'habiter dans une ville où tant de valeurs sont réunies, où la liberté d'expression est chaque jour plus importante, où tout le monde peut s'impliquer librement ! Tout le monde ? Non ! Car un irréductible syndicat est entravé au point de ne pouvoir disposer de simples locaux. Comment ça agit, un syndicat sans permanences, sans ligne téléphonique et sans lieu de réunion ?

Voici un large extrait du communiqué que nous avons envoyé à la presse locale, habituellement friande d'articles et brèves multiples et variés sur les déclarations, actions de nos chers élu-es. Pourtant, cette fois, l'incroyable scoop « la mairie de Montpellier n'a pas un seul local disponible pour un syndicat », n'a retenu aucune attention. Aucune ? Si, seul le journal en ligne d'information locale et de critique des médias *Montpellier Journal*¹, a fait son enquête et interrogé la mairie. A noter que le journaliste qui anime ce site, Jacques-Olivier Teyssier, avait été interdit de conférence de presse par l'agglomération de Montpellier au prétexte fallacieux qu'il n'avait pas de carte de presse.

Extrait de notre communiqué

L'Union locale CNT de Montpellier considère que la mairie de Montpellier est responsable d'une discrimination syndicale à son encontre.

En effet, depuis notre première demande officielle en décembre 2007, la mairie de Montpellier n'a jamais répondu favorablement à notre demande de local syndical, évoquant même des arguments faux et contradictoires.

À ce jour, nos syndicats montpelliérains, affiliés à la Confédération Nationale du Travail, ne disposent d'aucun local, contrairement à TOUTES les autres confédérations syndicales. C'est une entrave à l'exercice du droit syndical que la mairie (PS) de Montpellier nous inflige.

Afin de bien comprendre les motifs de notre affirmation, voici une chronologie des faits. Nous précisons que nous tenons à disposition de qui voudra tous les courriers que nous avons envoyé en recommandé avec accusé de réception ainsi que les réponses de la mairie.

- 16 décembre 2007 : première demande de local par le syndicat CNT Éducation 34 ;

- 18 février 2008 : sans réponse de la mairie, seconde demande par le syndicat CNT Éducation 34 ;



- 29 février 2008 : première réponse de la mairie qui affirme ne pouvoir octroyer de local aux syndicats professionnels non confédérés ;

- 8 mai 2008 : troisième demande en précisant que nous sommes bien un syndicat professionnel confédéré, comme cela est spécifié dans nos statuts enregistrés en mairie ;

- 9 octobre 2008 : la mairie nous répond « Les municipalités ont pour seule obligation de loger les structures interprofessionnelles, à savoir les unions locales des confédérations syndicales. » ;

- 17 décembre 2008 : nous déposons en mairie les statuts de l'union locale CNT Montpellier. Le dépôt est validé ;

- 14 janvier 2009 : nous renouvelons notre demande au nom de l'Union locale CNT Montpellier, nous mettant ainsi en conformité avec les volontés de la mairie ;

- 29 janvier 2009 : lors d'une manif, M. Fleurence, premier adjoint, nous affirme par oral que la mairie dispose de locaux mais en dehors de la Maison des Syndicats ;

- 3 mars 2009 : contacté par téléphone, M. Fleurence commence par dire qu'il n'y a pas de local disponible. Puis il conclut par un refus catégorique de nous octroyer un local en le justifiant par : « vous, vous ne négociez rien ! »

Fin du communiqué

Ces justifications successives – de mauvaise foi – ont été répétées lors d'une interview² réalisée par *Montpellier Journal* qui les a même enregistrées et mises en ligne !

Pour finir, en date du 9 mars 2009, nous recevons un dernier courrier de la mairie refusant cette fois de nous attribuer un local faute de place et de moyens financiers !

La mairie de Montpellier serait donc dans le dénuement le plus total. Une ville de plus de 56 millions de m² de superficie, qui construit aujourd'hui une tour géante entourée d'un parc de 4 hectares pour remplacer l'hôtel de ville actuel, n'aurait pas 70m² à allouer à la CNT ?

Nous ouvrons donc une souscription pour la mairie montpelliéraine et dénonçons l'extrême misère dans laquelle elle se trouve.

Union Locale CNT Montpellier

1. www.montpellier-journal.fr

2. www.montpellier-journal.fr/tag/cnt

Cinémathèque, la culture du mépris

La Cinémathèque française est peut-être un haut lieu de la cinéphilie mondiale, ça n'empêche pas sa direction de mépriser ses salariés, de noyer le poisson, en bref de se foutre de leur gueule. Mauvaise foi, calculs foireux, pièges et chausse-trappes y sont habituels. Les entraves à l'action syndicale se répètent mais ne se ressemblent pas.

Interdiction pour les syndicats de communiquer par la messagerie électronique.

La direction générale de la Cinémathèque française a fait signer à l'ensemble du personnel un courrier dénonçant l'usage de la messagerie électronique par les organisations syndicales ! Les réactions des collègues, indignés par cette démarche et cette pratique en disent long sur le gouffre qui sépare nos dirigeants et les salariés.

L'amour rend aveugle, dit-on, la haine aussi, apparemment !

Haine de la contestation, de ceux qui luttent ! Pourtant nous ne demandons que l'application de la convention collective signée conjointement par les syndicats et la direction :

« En outre, les organisations syndicales ont la possibilité d'utiliser pour leur communication l'intranet de l'association. Les conditions d'utilisation sont fixées en annexe de la présente convention. » (à ce jour, il n'y a pas d'annexe...mais l'on peut utiliser l'intranet, c'est conventionnel !)

Naturellement, comme vous pouvez l'imaginer, la direction n'a absolument pas respecté ces procédures conventionnelles. Nos dirigeants sont de ces progressistes fiévreux qui jugent que la fin justifie les moyens, et que si la fin est de faire du petit bois avec les organisations syndicales qui les dérangent, les moyens peuvent très bien requérir qu'on ferme les yeux sur le garrotage de quelques casse-couilles à la con, merde alors, j'ai pas lancé mon cercle d'élite pour me laisser conchier le développement culturel par deux douzaines de zébulons !

Mais ce n'est pas tout : dans son appétit de bouffer du syndicaliste, la direction traîne les représentants du CHSCT au tribunal. Elle a en effet pris la décision historique de faire appel à la justice pour empêcher le CHSCT de mener une expertise sur les conditions de travail à la Cinémathèque et les risques psycho-sociaux constatés. Jamais, autant qu'on s'en souviendra, une direction n'avait osé aller jusque-là contre une instance représentative des salariés. C'est dire le caractère antisocial de l'équipe dirigeante ! Le CHSCT a engagé cette démarche depuis de nombreux mois. Jusque-là, la direction n'y avait rien trouvé à redire. Elle se rebiffe au moment où doit se concrétiser cette expertise, car elle ne supporte sans doute pas que l'on puisse évoquer des risques psychosociaux graves, ce qui ferait tâche sur l'image de sa politique sociale. La démarche du CHSCT n'est pas d'engager une polémique politicienne, mais bien de répondre à des demandes exprimées par de nombreux salariés, et faisant suite à un nombre important d'incidents dans les services. La direction cherche en fait à masquer, par une incontinence répressive, une politique managériale qui aggrave chaque jour un peu plus la vie quotidienne d'un nombre toujours plus grand de salariés ! Le CHSCT, a pour mission de veiller au respect de conditions de travail décentes dans l'entreprise. La direction a non seulement un devoir de moyens à mettre en œuvre, mais surtout un devoir de résultats. Nous sommes loin du compte !

SYNDICATS INTERDITS DE MESSAGERIE



La direction, dans sa large mansuétude, s'en prend aussi, tant qu'à faire, aux salariés tout court. Les commissions paritaires sont terminées, et grande déception à l'annonce des résultats ! Seuls cinq métiers sont revalorisés, à juste titre, et les autres salariés « récompensés » voient réécrit l'intitulé de leur poste ou bénéficient d'un changement d'échelon. Reste à finaliser le positionnement dans la grille des salaires pour ceux qui bénéficient d'un changement de niveau ou de catégorie. C'est bien sûr insuffisant et nous constatons qu'une fois de plus la direction ne respecte pas la convention collective signée l'an dernier, qui précise que l'ancienneté dans le poste doit être prise en compte intégralement dans la revalorisation d'un métier. C'est le cas de quelques salariés de la Cinémathèque, et rien, pas même des raisons budgétaires, ne justifie que la direction puisse refuser d'appliquer ce qu'elle a signé !

Section CNT Cinémathèque / Syndicat Culture Spectacle RP

ACTU'BRÈVES
JURIDIQUES

Caterpillar 0/salariés 1

Ils occupent le devant de l'actualité sociale avec leurs saletés de plans sociaux, eh bien voilà qui va donner à réfléchir aux patrons avant d'aller pleurer chez le juge. Le TGI du Grenoble qui statuait en urgence a débouté la société Caterpillar de sa demande de forcer le CE à rendre un avis sur le plan social qu'elle proposait. Les membres du CE, qui ont constaté que l'usine était occupée, ont conclu que le CE ne pouvait se tenir dans de bonnes conditions, et ont donc refusé de siéger. Le juge leur a donné raison et sans l'avis du CE, pas de procédure en route. C'est bien fait ! (TGI Grenoble ord. de référé du 27 avril 2009).

Donner c'est donner,
repandre c'est voler

Une salariée a été licenciée. Elle a perçu durant presque deux ans une allocation d'assurance versée par l'Assedic. Son licenciement a été annulé par les juges qui ont également ordonné sa réintégration dans l'entreprise. L'Assedic a donc demandé à la salariée de rembourser la somme qu'elle avait perçue au titre de l'allocation d'assurance entre son licenciement et sa réintégration. Mais les juges ont considéré que la salariée n'avait pas à rembourser un sou de ce qu'elle avait perçu dans la mesure où lorsqu'elle touchait ses allocations elle était effectivement privée de son emploi car virée à ce moment-là. Savent plus quoi inventer pour ratisser les pauvres... (Cass. Soc 11 mars 2009).

Plus bon pour le service

Lorsqu'un salarié est déclaré inapte à reprendre son travail suite à la visite médicale de reprise, l'employeur a l'obligation de le reclasser au sein de l'entreprise, ou du groupe auquel elle appartient ou bien dans l'un des établissements de la boîte. Ici, une fois de plus, on a un taulier qui nous dit qu'il n'a rien en boutique (au siège de la boîte en l'occurrence) pour le salarié de retour. Mais les juges en ont décidé autrement et ont cassé la décision qui justifiait le licenciement du salarié en estimant qu'il aurait pu être reclassé dans un des établissements de l'entreprise, voire du groupe (Cass. Soc 25 mars 2009).

Les modes d'actions collectives revisités :
la séquestration

Présentée comme une prise d'otage tout à fait honteuse de pauvres petits cadres qui, au fond, sont de simples exécutants, la séquestration des patrons avec occupation des locaux est surtout le dernier moyen pour des salariés floués et continuellement sacrifiés de donner une dimension plus médiatique à leurs luttes et d'alerter sur les plans pas du tout sociaux qu'on leur impose. Alors en attendant les prochaines barricades, voilà un petit vade-mecum de la séquestration et de ses éventuelles conséquences.

Violence patronale contre violence salariale

La recette est vieille comme le monde : d'un côté nous avons un taulier bien gras qui exerce une violence, à savoir celle de fournir ou pas du travail, plaçant ainsi le salarié sous sa subordination, et en face nous avons les salariés qui doivent s'organiser collectivement afin de résister à cette violence et de lui répondre. Et c'est là le fond de la question : comment lui répondre ? Les outils syndicaux et les structures de représentation du personnel paraissent totalement dépassées face à des multinationales aux profits scandaleux et qui n'hésitent pas à fermer des sites signant ainsi l'arrêt de mort de régions entières, et l'usine de Gandrange d'Arcelor-Mittal en est un bel exemple. Alors comment répondre à Mittal ou Molex qui méprisent royalement les avis des CE ? Est-ce que les expertises financières et les solutions proposées dans ce cadre vont suffire ? La fermeture de l'usine de Gandrange et l'obstination de ne pas maintenir l'usine Continental ouverte alors qu'un repeneur est intéressé parlent d'elles-mêmes : le tau-

lier s'en fiche ! Il estime que le salarié fait partie des meubles, il est dans son usine alors il est à lui et il décide seul de son sort. Et bien puisqu'il est « chez lui », il aura le droit d'y rester !



La séquestration vue par le droit

Partie du droit du travail, la séquestration va vite le quitter pour rejoindre celui du droit pénal. La séquestration est en effet punie par le code pénal de 20 ans de bague et de 75 000 euros d'amende. Et si le taulier est relâché avant 7 jours, on n'écope « que » de 5 ans de taule mais toujours en passant par la case « 75 000 euros d'amende » (art 224-1 et 224-2 du code pénal). La séquestration est avant tout un moyen de faire avancer les choses dans le bon sens : que les salariés gardent leur boulot ou à défaut qu'ils partent avec des indemnités dignes de ce nom (c'est pour ça qu'ils se bagarrent chez Continental en ce moment), c'est pour ça qu'il faut en profiter pour négocier des choses avec le tau-

lier et par écrit ! Alors, bien sûr, ce même taulier pourra dire qu'il a signé à l'insu de son plein gré et que son consentement a été vicié, mais on peut toujours trouver la parade en faisant venir un huissier pour qu'il constate que les négociations se font dans le calme (d'où l'importance de ne rien casser tant que les négociations perdurent) et qu'à la signature personne n'a mis le couteau sous la gorge du patron. On peut toujours objecter qu'il y a une violence morale exercée, mais dès lors qu'un huissier qui est un officier d'État civil atteste que Tartempion paraît en bonne forme dans l'ensemble, c'est une brèche ouverte pour demander l'exécution forcée du contrat (car là on touche les règles du droit civil). Dans la pratique il y a peu d'entreprises qui iront jusque devant les juges, car elles savent qu'elles ont l'opinion contre elles

puisque chacun s'identifie à un salarié de chez Sony, 3M ou Molex. Enfin, pour éviter que l'arsenal judiciaire ne s'acharne contre un seul, il est primordial de toujours mener l'action/les actions collectivement, c'est le seul moyen de faire échec au délit de séquestration car la loi pénale obéit à la personnalisation de la peine ; on punit celui qui a effectivement fait et tout fait. Le juge ne recherchera pas celui qui a apporté la corde, celui qui a fermé la porte à clé, etc. De toute façon, l'histoire nous a montré maintes fois que les luttes on les gagne dans la rue et collectivement. Qu'attend-on pour recommencer ?

Jamila Santé Social RP

Un salarié qui dénonce des faits de harcèlement est protégé contre le licenciement

C'est grosso modo le principe dégagé par cet arrêt important rendu par la Chambre sociale de la Cour de Cassation du 10 mars 2009. Lorsqu'on dénonce des agissements relevant du harcèlement moral parce qu'on en est victime ou témoin, on bénéficie d'une immunité contre le licenciement. La seule parade de l'employeur est de prouver la mauvaise foi. Décision de bon sens car elle montre que les juges prennent conscience que le harcèlement c'est une vraie souffrance au travail et qu'il ne faut pas attendre qu'un drame se produise avant d'agir.

L'immunité contre tout licenciement

Ici, un salarié du BTP avait quelques difficultés relationnelles avec son chef de chantier : reproches non fondés, insultes, traitement différencié même au niveau salarial (le salarié n'a pas eu les primes distribuées à d'autres collègues et prévues par la convention collective), étaient le lot quotidien qui égayaient leur journées.

Et un jour, le salarié en a eu marre et a décidé de dénoncer ces faits à l'employeur du siège de l'entreprise et à l'Inspection du travail. À la suite de cela, il fut remercié et commence alors la bataille juridique. Si le conseil des prud'hommes lui donne raison, la cour d'appel de Dijon lui dit que c'est pas beau de cafarder et que le licenciement était fondé. Mais la Chambre sociale de la Cour de Cassation en décide autrement et décide de retenir les accusations de harcèlement qui vont permettre de faire jouer l'immunité contre tout licenciement et casse l'arrêt d'appel.

Ce qui est intéressant dans cette décision c'est que dans ses lettres de plaintes, le salarié avait dénoncé plusieurs éléments comportementaux de son chef de chantier en plus des accu-



sations de harcèlement. Pour les juges de la Cour, le seul fait d'avoir dénoncé avec des éléments très précis sur les dates et sur ce qu'il s'est dit en matière de harcèlement, a suffi pour casser l'arrêt d'appel et pour décider que le licenciement était dépourvu de toute cause réelle et sérieuse. La décision est sans équivoque : « Vu l'article L.3171-4 du Code du travail (...) Qu'en statuant ainsi, alors qu'il résultait de ses propres constatations que la prétention du salarié était étayée par divers éléments et que l'employeur ne fournissait aucun élément contraire, la cour d'appel qui a fait peser la charge de la preuve sur le seul salarié, a violé le texte susvisé ». Ce qu'il faut retenir c'est qu'une présomption de harcèlement existe au profit du salarié et que la seule chose pour le taulier de s'en sortir c'est de prouver la mauvaise foi du salarié en apportant la preuve contraire.

La mauvaise foi :
la seule limite à l'immunité

Cette solution était très attendue par les salariés notamment car depuis que la présomption de culpabilité qui pesait sur l'employeur (unique bonne trouvaille de la gauche en 2002 avec la loi Guigou) a été gommée en 2003 par Fillon, alors ministre du Travail, les tauliers se

sont vu offrir un boulevard en matière de harcèlement et autres joies du bureau. La charge de la preuve pour le salarié était très dure à porter car comment prouver qu'on se fait traiter comme de la merde autrement que par des témoignages ? Et quid quand ces mêmes témoins eux aussi des salariés se débinent car effrayés d'être les prochains sur la liste ?

Les solutions offertes par la jurisprudence permettent de pallier un peu les lacunes de la Loi, comme c'est le cas avec cet arrêt. Ce sera désormais au patron d'alléger la mauvaise foi, c'est-à-dire qu'il devra apporter la preuve qu'il ne harcèle personne et que le salarié a menti. Et si vous vous amusez sur ce terrain, soyez extrêmement prudent et rusé car le taulier et les juges ne vous rateront pas ; on a vu des salariés se faire condamner à la fois au civil (en 2003 c'est le premier arrêt du genre, où une salariée ayant faussement accusé un patron qui l'emmerdait à dû lui verser des dommages intérêts) et au Pénal pour accusations calomnieuses et diffamation (cf. : Cass. Crim 26 juin 2007).

Après, que les accusations soient fondées ou pas, ça n'ôte rien au fait que les patrons c'est comme les bureaucrates et les cochons : ça ne mérite qu'une volée de plomb !

Jamila Santé Social RP

Présence Cénétiste en Palestine

Durant un mois, des militants de la CNT se sont rendus en Palestine. Il s'agissait d'une mission organisée par la Fédération des Travailleurs de l'Éducation avec l'aide du groupe de travail Palestine de la CNT. En tout c'est neuf personnes, membres de syndicats au quatre coins de la France, qui sont partis sur leur temps libre rencontrer nos camarades palestiniens ainsi que des anti-colonialistes israéliens.

Le travail de la FTE en Palestine cherche à s'ancrer dans la continuité. En effet, l'an passé un première mission de 15 jours étaient partis sur place pour entamer des projets concrets et développer des contacts avec des organisations syndicales palestiniennes. Le bilan qui en avait été dressé auprès des syndicats de l'éducation de la CNT a permis de mobiliser davantage de personnes cette année.

Si la dynamique a donc d'abord été personnelle, l'expérience de la CNT au sujet de la question palestinienne a été prise en compte. Une délégation de la CNT s'était déjà rendue en Palestine pour le 1er mai 2004 pour entamer un premier travail de prise de contact. En 2005 cette fois, c'était une délégation « rouge et noire » composée de militants de la CNT, de la CGT espagnol et de la SAC suédoise qui se rendait en Palestine. L'objectif de ces premières rencontres consistait à établir des contacts avec des organisations syndicales palestiniennes, des comités populaires dans les camps de réfugiés, ou encore des associations. Il est important que la solidarité avec la Palestine prenne un visage concret et soit en connexion avec les travailleurs. Chaque pays possède sa propre histoire syndicale. La Palestine ne fait pas exception à la règle : poids d'organisations syndicales soumises aux politiques, contraintes d'une guerre d'occupation, d'une politi-

que d'apartheid qui multiplie vexations et soumissions.

Les participants de cette mission 2009 ont travaillé sur place dans cet état d'esprit. Pour la majorité c'était leur première venue en Palestine. Si la situation générale est globalement connue, l'expérience montre que rien ne vaut de vivre la réalité au côté des populations plutôt que de la regarder via le prisme des médias. Alors aujourd'hui qu'en est-il justement du quotidien des palestiniens ? Tous les témoignages vont dans le même sens : c'est pire que l'année dernière. Les colonies ne cessent de s'étendre et avec elles le nombre des violences. Il serait trop long ici d'en dresser la liste. Quelques exemples malgré tout. Ainsi Bethléem est plus que jamais encerclée, par le mur de séparation mais aussi par les colonies. Les routes interdites aux Palestiniens y sont plus nombreuses que l'an passé. Les points de contrôle se sont « sophistiqués » depuis un an comme à Naplouse, le checkpoint d'Huwara. Maintenant, il n'y a plus de contact direct avec les soldats israéliens qui aboient leurs ordres depuis des guérites sécurisées. Pourtant les violences, blocages et humiliations n'ont pas diminués. C'est la déshumanisation des populations palestiniennes qui sont plus que jamais traitées tel du bétail au milieu des barbelés et des caméras, des tourniquets métalliques et des boîtes à rayon X. Au sujet des violences les responsables de l'inspection académique de Jéricho ont raconté les raptés pratiqués sur la route par des colons contre les professeurs venant travailler. À Silwan (village collé à Jérusalem) des maisons sont détruites par les autorités israéliennes pour un projet touristique et surtout permettre l'installation de nouveaux colons. Les Palestiniens doivent alors payer les frais de destruction alors qu'environ 60% d'entre eux sont au chômage. Ils ne peuvent évidem-

ment pas payer et sont alors jetés en prison pour les punir, mais sans lever leur amende. Ils y sont donc renvoyés régulièrement.

Enfin à propos des violences, on ne saurait taire ici l'assassinat de Bassem Ibrahim Abu Rahmah lors de la manifestation pacifique contre le mur à Bi'lin le 17 avril 2009. Des membres de la mission CNT étaient présents lorsque l'armée israélienne a tiré sur lui une grenade lacrymogène qui est venu lui exploser le thorax. Est-il nécessaire de préciser que Bassem n'avait que sa voix pour s'opposer au vol de la moitié des terres du village lors de la construction du mur de l'apartheid.

L'espoir est donc bien mince en Palestine. Et l'autorité palestinienne dans tout ça ? Elle ne peut bien sûr par grand chose, mais pire elle maintient les rencontres-bisous avec l'opresseur et s'en fait même le relais en réprimant toute volonté de résistance. C'est ainsi qu'en début d'année elle avait interdit la présence de tout drapeau autre que celui de la Palestine lors des manifestations.

C'est dans ce contexte que les derniers participants de la mission sont partis le jour de l'indépendance d'Israël. Jour de fête du nationalisme raciste et religieux d'Israël. Mais le désespoir n'est pas de mise. Les Palestiniens continuent à lutter pour leur terre, leur culture, leur éducation... Ils est donc plus que jamais nécessaire de s'y rendre pour participer à des projets sur place au côté de nos camarades. C'est ce qu'on fait les militants de la FTE qui organisent un meeting le dimanche 24 mai aux Vignoles à Paris. Ce sera l'occasion pour eux de présenter leurs projets et de discuter solidarité internationale. Ils seront aussi présents lors de la fête du Combat Syndicaliste.

Erwanv ✎ secrétariat international

BILLET D'HUMEUR Profession tueur...

Vous savez ce que c'est un plan social ? Moi non ! Des licenciements ça oui je sais ce que c'est ! Dans le même ordre d'idée vous connaissez les « managers de transition » ? Moi non, mais il paraît que dans les boîtes on les appelle : « nettoyeurs », ça devient plus clair... Ces gars sont embauchés pour licencier, pour faire le sale boulot. Ce capitalisme de la finance demande toujours plus de rentabilité, les actionnaires et autres fonds d'investissement exigent une rentabilité énorme et sans cesse croissante. Pour augmenter la rentabilité du capital, ils baissent les coûts de main-d'oeuvre. Alors ces

dernières années les entreprises se vident. Pour cela elles peuvent faire appel à un spécialiste qu'elles n'embauchent pas en général mais qu'elles rémunèrent en tant que prestataire de service. Et pas pour des prunes s'il vous plaît, ça monte facile à 1000 euros la journée. Ces charognards errent donc de boîte en boîte pour les vider. Ils gagnent leur vie en brisant celle des autres. Ce sont des spécialistes qui aiguisent leur savoir au fil des expériences. Ils sont incollables et très durs à la négociation pour les syndicalistes. Eh oui, on n'est pas tous les jours confrontés à un plan de licenciement alors

qu'on n'y connaît pas grand chose en terme de droit, de stratégie et qu'en face le nettoyeur lui, c'est son quotidien, il est à l'aise. Ces gens-là sont bien payés, ils sont extérieurs à la boîte, ils n'ont aucune pression dans l'affaire : ce sont des ennemis redoutables !

Jusqu'à quel stade d'inhumanité nous mènera le capitalisme ? Ces gens-là sont de dangereux individus, dangereux pour la société alors qu'ils affichent tous les signes de la réussite sociale. Ils vivent sur la misère des autres. Ce monde est malade ! La plupart des gens qui ont réussi dans ce monde sont de ce type d'homme : prêts à marcher sur la gueule des autres pour se faire valoir, prêts à tuer pour gagner de l'argent, prêts à humilier pour jouir... Nous n'en voulons plus et n'en avons jamais voulu de leur soif de pouvoir et d'argent. Nous n'en voulons plus de ces juges de classe, de ces huissiers au petit matin, de ces flics racistes, de ces matons violents, de ces militaires sanguinaires... Tous, au service de la classe des exploités, au service du fric ! Nous n'en voulons plus de ces nettoyeurs, de ces actionnaires parasites, de ces patrons méprisants, de ces politicards asservis... Et, derrière ces gens, on retrouve la logique de ce système : la soif d'argent et/ou de pouvoir. Partageons les richesses et le pouvoir et on pourra peut-être commencer à vivre ensemble, à parler d'humanité.

Ben ✎ Sub69



SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2008
8,71 euros brut / heure soit
1 321,05 euros brut / mois
(aux 35 h)

CHÔMAGE TOTAL

Allocation de solidarité si vous avez travaillé au moins 5 ans :

- moins de 55 ans : 14,74 maxi / jour pendant 6 mois (renouvelable)
- 55 ans et plus : 14,74 maxi par jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546^e jour d'indemnisation. 21,16 maxi par jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003, majoration supprimée depuis le 1^{er} janvier 2004.

Plafond des ressources mensuelles (y compris l'allocation de solidarité) :

- personne seule : 1 031,80
- couple : 1 621,40

Allocation temporaire d'attente : 10,38 par jour

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Valeur du point
Agir : 0,413 2
Arrco : 1,164 8
Ircantec : 0,43751

PLAFOND MENSUEL DE LA SECURITE SOCIALE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 : 2 859 euros.

De l'autre côté, 3 000 milliards d'euros d'aides ont été versées aux banques européennes soit l'équivalent de 25 % du PIB européen.

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

Guinée. La solution syndicale

La Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNT-G) est l'un des signataires de l'appel international de la CNT sur la crise, un partenaire de notre organisation. Le point avec plusieurs membres du bureau confédéral sur la situation en Guinée.

Quel est l'impact de la crise économique mondiale actuelle du capitalisme sur la Guinée ?

Les effets de la crise économique mondiale se sont fait sentir à travers des flambées des prix des produits pétroliers, des denrées alimentaires, la récession dans les entreprises nationales et particulièrement dans les secteurs miniers, créant ainsi l'effondrement du pouvoir d'achat des travailleurs des secteurs public, privé, mixte et informel. Comme l'a déclaré le Conseil national des organisations de la société civile, « la crise financière dans laquelle nous nous trouvons a montré l'échec du libéralisme économique mondial. Dans ces conditions, notre système économique est à revoir et devra être davantage accès sur la participation et la solidarité. »

Quelle est votre analyse du changement de régime en Guinée ? Pouvez-vous nous l'expliquer en quelques mots et dates clés ?

Juste après la prise du pouvoir par l'armée, en date du 23 décembre 2008, à la suite du décès du chef de l'État, le général Lansana Conte, qui a dirigé le pays pendant presque un quart de siècle, l'intercentrale (CNTG, USTG) a aussitôt convoqué une réunion extraordinaire à l'issue de laquelle elle a pris acte de ce changement, à travers une déclaration officielle en date du 25 décembre 2008. La première déclaration prononcée par le porte-parole de la junte militaire, à savoir l'actuel Président de la république autoproclamé, le capitaine Moussa Dadis Camara, s'inscrivait dans la logique de la plate-forme revendicative de l'intercentrale CNTG, USTG élargie à l'ONSLG et à l'UDTG, notamment la lutte contre la corruption, la révision des contrats miniers, l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs et la fin de l'impunité.

Quelle est la situation sociale depuis ?

En s'emparant des rênes du pouvoir depuis deux mois, les nouvelles autorités militaires ont réussi à baisser d'un côté, le prix du carburant, des denrées alimentaires, la criminalité qui était monnaie courante, et a lancé une lutte farouche contre les narcotrafiquants de la drogue, les bandits de grand chemin. De l'autre côté, nous constatons sur le plan social, quelques abus de la part d'un certain nombre de militaires incontrôlés violant les droits humains et les libertés individuelles et collective.

Les libertés syndicales ont été supprimées dès la prise de pouvoir du 23 décembre. Comment l'intercentrale a-t-elle réagi ?

À l'annonce de la suspension des activités syndicales, l'intercentrale n'a pas tardé à dénoncer la violation des conventions internationales ratifiées par la Guinée depuis 1959, dont, entre autres, les conventions 87, 98 et 114 de l'OIT (organisation internationale du travail). Nous avons mis la pression sur les nouvelles autorités militaires, en continuant de tenir, malgré cette interdiction, des réunions et des déclarations, ce qui a valu la levée de la suspension des activités syndicales et politiques depuis le 28 Février 2009.

L'intercentrale CNTG-USTG est largement avec la société civile, le fer de lance de la lutte des travailleurs guinéens, notamment depuis la grève générale de 2008. Comment arrivez-vous à assumer cette responsabilité morale et sociale ?

Aujourd'hui nul n'ignore que l'intercentrale constitue le vecteur du changement en Guinée. Et ce, suite aux différentes grèves organisées en juin 2006 et janvier-février 2007 (ndlr : grève générale) pour la défense des intérêts moraux et matériels de la classe ouvrière guinéenne.

Quelles revendications immédiates avez-vous aujourd'hui pour sortir par le haut de la situation actuelle ?

Sur le plan des revendications, nous avons demandé que la durée de transition n'excède pas 12 mois et que soit mis en place un Conseil national de la transition composé de civils et des militaires. Nous demandons également la révision des textes de la loi fondamentale, le fonctionnement de la commission d'enquête sur les tueries de 2006 et 2007 pendant les grèves, (ndlr : plus d'une centaine de morts en janvier-février 2007), les préparatifs des élections nationales par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le ministère de l'Administration territoriale et des Affaires politiques (MATAP) et l'organisation de journées nationales de concertation en vue d'une transition apaisée dans le pays. Nous savons que cette transition ne peut résoudre tous les problèmes socio-économiques de la Guinée, mais elle peut poser les jalons d'un espoir pour le peuple.

Quel est à votre avis le rôle de l'Etat et des entreprises françaises dans la situation de la Guinée ?

À notre avis nous suggérons que l'État Français accompagne la Guinée dans la période de transition tant sur le plan financier matériel et moral afin que les 12 mois soient respectés dans les normes de la démocratie. **Le syndicalisme est-il une solution à votre avis pour lutter contre les dérives claniques et ethniques ?**

Il est indéniable que le syndicalisme est l'unique solution pour lutter contre le racisme, le clanisme et l'exclusion : tel est le fondement de notre doctrine syndicale.

Propos recueillis par Fred du GT Afrique de la CNT

Japon. Soutien aux inculpés du 11 avril ! Non à la xénophobie !

Le 11 avril, deux militants japonais ont été arrêtés ; ils s'étaient opposés à une manifestation pour les expulsions des étrangers. L'un des deux a été arrêté sous l'inculpation de « vol », pour avoir chipé une banderole en papier mise en place par des manifestants d'extrême-droite. L'autre a été arrêté trois heures plus tard au motif de rébellion contre l'exécution d'un ordre officiel. Nous, en tant que leurs amis, appelons au soutien, accusons l'illégitimité de cette arrestation et demandons à la police départementale de Saitama la libération immédiate de ces deux citoyens.

La manifestation était organisée par le groupe d'extrême-droite « l'association des citoyens qui refusent le privilège accordé aux étrangers au Japon (zainichi tokken wo yurusanai shimin no kai = zaitokkai) ». Ce groupe mène, un peu partout au Japon, une action fondée sur le slogan « étrangers = criminels ». Ils traitent les étrangers qui habitent et ont une relation de voisinage dans les sociétés locales comme des criminels. Enfin, ils sont passés à l'agression personnelle et disent « dehors ! » à une famille qui habite la région depuis bien longtemps.

Après avoir appris l'annonce de cette manifestation sur l'internet, nos amis se sont rassemblés devant la gare de Warabi afin de protester contre le mouvement xénophobe « Zaitokkai » ; ils étaient une quarantaine venus pour l'occasion à Warabi. Ils ont des idées variées mais tous partagent une même indignation devant les manifestations de xénophobie de « Zaitokkai », et devant les agressions qu'ils font subir aux plus faibles dans la société.

Le cortège de la manifestation est passé devant l'école primaire et le collège où est scolarisé l'enfant de la famille étrangère. Les manifestants ont crié « expulsions cette famille ! ». C'est une violence non seulement contre cette famille, mais aussi contre tous les étrangers qui vivent dans notre société. « Zaitokkai » dit « nous récusons le privilège ». Mais la cible de leur agression est en réalité ceux qui sont les plus dépourvus de tou-

tes sortes de privilège dans notre société : ce sont des étrangers, et dans ce cas, un enfant. Ce qu'ils appellent « la grande marche nationale » est une manifestation abjecte.

À 13 heures, le groupe « Zaitokkai » a commencé son meeting dans un jardin public près de la gare de Warabi. À la fin de cette réunion, ils ont apporté une banderole en papier à l'entrée du jardin, sur laquelle on pouvait lire : « L'immigration illégale est un crime. Ne soyez pas dupé par la tromperie de « pauvres gens ». Ces mots ont clairement pour cible cette famille sans papiers qui habite la ville de Warabi, et dont la situation a été médiatisée au Japon. Celui qui a été arrêté participait à la contre-manifestation pour s'opposer à cette violence. La police lui a demandé la comparution volontaire, ce qu'il a accepté. Or « Zaitokkai » a porté plainte contre lui. En conséquence, il est toujours détenu au commissariat de Warabi en tant que « voleur ».

Les participants à la contre-manifestation se sont ensuite rassemblés devant le commissariat de Warabi. Ils ont demandé à voir la personne arrêtée, en respectant les consignes de la police. Mais le commissariat de Warabi a fait établir une barricade et a refusé l'entrevue sans aucune justification.

Puis les manifestants d'extrême-droite ont soudainement réapparu, guidés par les policiers, et ont insulté les participants à la contre-manifestation. Dans ce chaos, un des contre-manifestants a été arrêté au motif de rébellion contre l'exécution d'un ordre officiel.

Ce sont des gens qui vivent, travaillent, et s'intègrent dans cette société que le « Zaitokkai » appelle « criminels » et veut expulser. On ne blesse personne, on n'usurpe personne par le fait de ne pas avoir de visa. Vivre, ce n'est pas un crime. Nous demandons la libération immédiate des deux amis qui se sont opposés à la manifestation xénophobe.

Comité de soutien aux inculpés du 11 avril

LÀ OÙ TU VIS LA CNT LUTTE

Bureau confédéral

**BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
Tél. : 0 810 000 367, prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58**

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



1 Alsace

Union régionale CNT

5 rue des Maréchaux,
68100 Mulhouse
Tél. : 06 68 59 26 51

2 Aquitaine

Union régionale CNT

36 rue Sanche de Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 89 21 72

3 Auvergne

Union locale CNT

Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne

Syndicats CNT Nièvre

BP 25, 58018 Nevers Courlis

Syndicats CNT Dijon

BP 392, 21011 Dijon

5 Bretagne et Pays de Loire

Union régionale CNT

5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. : 02 99 53 32 22

6 Centre

Union régionale CNT-Loiret

259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Mél : interco.45@cnt-f.org

7 Champagne-Ardennes

Syndicats CNT Marne

BP 90009, 51201 Épernay Cedex

8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs

c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex

Syndicats CNT Interco Jura

BP 39, 39260 Moirans-en-Montagne
Tél. : 03 84 45 23 07

9 Île-de-France

Union régionale CNT

33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. : 01 43 72 95 34

10 Languedoc-Roussillon

Union régionale CNT

c/o CNT-PTT 66
BP 90256, 66002 Perpignan cedex

11 Limousin

Syndicats CNT Corrèze

2 rue de la Bride, 19000 Tulle

12 Lorraine

Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle

44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. 06 17 63 15 36

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT

18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. : 08 72 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT

1 rue Broca, 59000 Lille
Tél. 03 20 56 96 10
Mél : ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie

Syndicats CNT Calvados

BP 02, 14460 Colombelles

Syndicats CNT Seine-Maritime

BP 411, 76057 Le Havre cedex

16 PACA

Union régionale CNT

12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

17 Pays de la Loire voir Bretagne

18 Picardie

Syndicats CNT Oise

BP 50605, 60006 Beauvais Cedex

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT

20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT

Salle 15 bis, Bourse du travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 25 78 04

Essais nucléaires au Sahara: «la France continue à faire de l'obstruction contre les victimes»

Entretien avec Djamel Ouahab, le réalisateur d'origine algérienne du film Gerboise bleue (Kalame Films) sorti en février 2009. Gerboise bleue (GB), c'est le surnom donné à la première bombe atomique française qui explosa en plein cœur du Sahara en 1960, dans la région de Reyyane. Plusieurs accidents ont eu lieu, contaminant des centaines de soldats français et des milliers d'Algériens, dans le silence le plus complet et le déni de l'État.

Quelle est la genèse de ce projet ?

Tout est parti d'une discussion en famille, il y a quelques années. Ils m'ont raconté une histoire tragique que je ne connaissais pas. Ils m'ont parlé de gens malades dans le désert, des enfants qui naissaient avec des malformations, en raison, selon eux, des essais nucléaires français dans le Sahara. Je n'y ai pas cru sur le coup. Un an après, suite à une recherche sur Internet, j'ai découvert l'Aven (Association des vétérans des essais nucléaires) et j'ai été bouleversé par leurs témoignages. Ce fut un choc de l'apprendre si tard. Pendant toute cette période, l'État français a sciemment caché cette histoire.

Gerboise bleue, c'est une histoire restée jusqu'alors dans l'oubli et pourtant elle concerne beaucoup de gens ?

Pour tous les essais nucléaires, Polynésie et Sahara, il y a au moins 150 000 travailleurs et militaires. Pour GB, il s'agit d'au moins 15 000 contaminés. Ces personnes demandent à être reconnues, prises en charge médicalement, voire indemnisées. Il y a des victimes déjà décédées, mortes dans l'anonymat, méprisées par l'État français et le lobby nucléaire a nié l'existence des dégâts.

Récemment, le gouvernement a annoncé le dépôt d'un projet de loi visant à l'indemnisation des victimes ? Il y a déjà des polémiques et des critiques du côté des associations : quel est votre avis ?

Depuis 49 ans la France n'en parlait pas, niait le sujet. L'État faisait systématiquement appel quand il perdait un procès intenté par les victimes. De l'obstruction, en quel-

que sorte. Il a fallu attendre la déclaration du ministre de la Défense en décembre dernier pour reconnaître qu'il y avait pu avoir des contaminations, et le cas échéant, des indemnités ! Mais cela intervenait dans un contexte précis. Pour la 19^e fois, une proposition de loi venait d'être déposée à l'initiative de l'Aven soutenue par plusieurs groupes politiques. Le gouvernement leur a coupé l'herbe sous le pied. Or, ce projet de loi est au minima, voire au rabais. Il ne prendra pas tout en compte, loin s'en faut. Sur deux aspects notamment, le seuil d'exposition et la présomption. Dans le premier cas, la première mouture du projet prévoyait un seuil d'exposition annuel de 50 millisieverts (Msv, l'instrument de mesure des radiations : NDLR) c'est énorme. En Europe, le seuil acceptable pour un lambda, c'est 1 ou 2 Msv ! Pour la présomption, l'État indiquait qu'il fallait être présent sur le site pendant les tirs et prouver que les pathologies étaient directement liées à la radioactivité. Or scientifiquement, c'est impossible à prouver. La plupart des patients souffrent des cancers du foie, de la plèvre, etc. Mais il n'y a pas seulement ceux qui sont victimes des essais qui peuvent avoir ces cancers (maladies principalement relevées). On ne peut pas le prouver, mais en revanche, de fortes présomptions existent. Et l'Aven demande à ce que cela soit pris en compte, à l'image des États-Unis qui indemnisent toute personne qui se trouvait sur le lieu-dit, (le Nevada pour eux), et qui présentait une pathologie parmi une trentaine répertoriée. La France le refuse. Les victimes auront donc beaucoup de mal à se faire indemniser. Le combat reste actuel.

Le film montre plus les victimes françaises qu'algériennes : quelle est la situation en Algérie ?

En France, l'association Aven a été créée en 2001. C'est très récent. En Algérie, des associations existent, mais elles ont très peu de moyens. Pour l'instant, aucune plainte n'a été lancée contre l'État français. Mais il pourrait y en avoir bientôt. Si les vétérans français ont du mal à se faire indemniser, imaginer les Algériens...

Comment peut-on expliquer le relatif silence et désintérêt de l'État Algérien ?

Tout d'abord, les risques pour les populations étaient beaucoup moins connus que maintenant, et à l'époque, seuls les hauts gradés et certains scientifiques savaient réellement les dangers encourus. Difficile dans ce cas de pouvoir évaluer le risque. En outre, il faut rappeler le contexte de l'époque. Nous sommes en pleine guerre froide. De Gaulle cherche à se faire un nom pour la France et veut à tout prix l'arme atomique. De son côté, le FLN et l'embryon de l'État algérien se savent très affaiblis militairement, sur le point de se rendre et le marché offert par la France (arrêt de la guerre, indépendance, contre les essais nucléaires) leur permet de s'en sortir la tête haute. Ainsi, les essais ont pu avoir lieu par la suite. Et pendant longtemps (jusqu'en 1966). Puis, l'État algérien ne s'est pas préoccupé de ce dossier, pris dans la guerre civile et d'autres priorités. Cela commence à bouger. Il serait temps qu'il prenne vraiment lui aussi le problème à bras le corps. Pour soigner les malades, les victimes, ceux des oasis situées dans les régions proches de Reyyane, et pour décontaminer les sites, ce qui n'est pas encore le cas.

Et le grand public algérien ?

Il y a eu des articles de presse assez nombreux, mais le nombre des projections a été limité. Ce n'est pas assez. Je reviens tout juste d'Alger où je m'attelle notamment à trouver des distributeurs en Algérie pour montrer le film, diffuser l'histoire. En attendant, il joue encore dans des salles en France.



Propos recueillis par Duslam

Soutien aux travailleurs en lutte de Total Burkina SA

La CNT-France apporte tout son soutien à la lutte légitime des travailleurs de Total Burkina SA. Nous soutenons leur plateforme revendicative de mai 2008 pour l'adoption d'une nouvelle grille salariale et la mise en place d'un accord d'entreprise.

Nous dénonçons l'attitude néocoloniale de la direction de Total qui refuse aux travailleurs burkinabés les mêmes droits qu'aux employés français. Nous dénonçons l'attitude répressive de la direction de Total Burkina SA, dont la seule réponse aux revendications de ses salariés est de vouloir licencier les délégués du personnel, coûte que coûte, y compris en niant les plus élémentaires règles de droit du travail.

Cette violence patronale de la direction de Total Burkina SA est d'autant plus choquante que le groupe Total est

financièrement florissant et que cette santé économique est le fruit d'une surexploitation des travailleurs, notamment africains, aux relents nauséabonds d'impérialisme et de colonialisme dignes des plus sombres pages de l'histoire.

La CNT-France continuera de soutenir la lutte des travailleurs de Total Burkina SA jusqu'à la satisfaction pleine et entière de leurs revendications et tiendra informé tous ses contacts internationaux afin que cesse l'impunité patronale au Burkina Faso.

Un coup contre l'un d'entre nous est un coup contre tous !

Vive la solidarité syndicale internationale !

secrétariat international de la CNT-France

Répression syndicale en Pologne

DAD Pologne, entreprise de Poznan à capitaux en partie français, a répondu à la création d'une section syndicale d'Initiative des Travailleurs (IP, anarcho-syndicaliste) en licenciant aussitôt quatre syndicalistes.

La section d'entreprise d'Initiative des Travailleurs a été créée le 14 avril 2009. Sur les 80 travailleurs de la boîte, 30 ont immédiatement adhéré au syndicat, rejoints par d'autres ensuite. Le 27 avril, la déclaration de création de la section syndicale a été envoyée à la direction, qui y a répondu en licenciant dès le lendemain les deux membres qui y figuraient. Deux autres personnes ont été licenciées deux jours après. La direction s'attache présentement à établir des listes de ceux qu'elle soupçonne être des adhérents du syndicat.

Les travailleurs reprochent à DAD Pologne, entre autres choses : de falsifier les registres horaires, de ne pas payer les heures supplémentaires, les mauvaises conditions de travail, de détourner l'argent des travailleurs. Les travailleurs se plaignent non seulement des salaires très faibles accordés par l'entreprise, (de 400 à 430 euros bruts, alors que le salaire moyen en Pologne est supérieur à 680 euros bruts), mais aussi de l'attitude particulièrement arrogante, déplacée, voire outrancière de la direction – y compris du patron Claude Verschelden –, à leur encontre.

Initiative des Travailleurs exige le départ de l'actuel directeur, Claude Verschelden, la réintégration immédiate des militants syndicaux licenciés et la mise en conformité des conditions de travail chez DAD Pologne avec les lois du travail polonaises.

DAD Pologne appartient au consortium français : DECAYEUX 24 rue Jules Guesde BP 7 80 210 Feuquières en Vimeux

Jarek Urbanski, Initiative des Travailleurs



Afrique sans chaînes n°5 (avril 2009), revue du GT Afrique de la CNT

Vous pouvez le télécharger : <http://www.cnt-f.org/propagande/autre/asc/asc5.pdf>

La « guerre révolutionnaire »

Peux-tu nous expliquer ce qu'est la « doctrine de la guerre révolutionnaire », que tu développes dans ton livre ?

Une doctrine militaire est un répertoire de discours et de pratiques permettant à l'armée d'imposer en son sein ainsi que dans la société, une représentation systématique de « ce qui menace l'État et sa population » et de codifier les « bonnes manières » de surveiller, encadrer ou écraser ces menaces. La doctrine de la guerre révolutionnaire a été conçue durant les guerres coloniales d'Indochine, du Maroc et d'Algérie par l'armée française puis enseignée aux armées des États-Unis, des néocolonies africaines ou d'Amérique du Sud en quête d'une technologie susceptible de détruire ou de paralyser les mouvements révolutionnaires qui s'y développaient. Dans le contexte de la guerre froide, la France est considérée comme le rempart européen de l'Otan face au « monde communiste », on cherche à savoir comment l'ennemi soviétique arrivera à empêcher le « monde libre » de se servir de l'arme nucléaire pour riposter à une attaque « rouge », c'est-à-dire à cerner les populations susceptibles de servir de V^e colonne, de se constituer en ennemi intérieur pour déstabiliser le pouvoir en place. Sur ce principe, l'ensemble des formes d'insoumission anticolonialiste furent considérées comme les manipulations d'une pieuvre communiste terrorisant les populations colonisées de manière à les enrôler pour fragiliser l'Empire. La doctrine de la guerre révolutionnaire devient une doctrine d'État de 1953 à 1960, officielle et légitime, enseignée à l'ensemble de la classe politique et à la majorité des appelés du contingent forcés à combattre en Algérie. Elle considère que la terreur d'État est une réponse légitime face à la « subversion révolutionnaire » et va employer le terrain colonial comme un vaste laboratoire pour connecter et systématiser l'emploi d'un certain nombre de pratiques de coercition du corps et de l'esprit : action et guerre psychologique, fichage, torture industrielle, déplacements et internements de populations, quadrillage militaro-policière du territoire, assassinats ciblés ou massifs, disparitions forcées, emploi de forces spéciales pour de vraies-fausses exactions... La doctrine de la guerre révolutionnaire appelle notamment à militariser le pouvoir, l'État et la société pour venir à bout de toutes les formes de subversion et purifier la société, elle constitue une sorte de révolution technologique dans l'histoire du contrôle des êtres humains : la mise à disposition de la classe dominante d'une matrice idéologique et d'une boîte à outils appelant à désigner l'ennemi intérieur, voire à le fabriquer pour mieux rétablir l'ordre, l'émergence d'une machine rationalisée de gestion de la peur dans la population, pour l'amener à sous-traiter le contrôle, à participer à sa propre domination.

En quoi ce concept nous concerne-t-il encore aujourd'hui ?

Amener la population à collaborer avec l'État pour mainte-

nir l'ordre est l'un des piliers du modèle de domination médiatico-sécuritaire, il s'agit de rentabiliser et de rationaliser le contrôle social. Un autre de ces piliers consiste à organiser la production du désordre pour générer des marchés économiques, politiques et symboliques dans le cadre du « retour à l'ordre ». Mon livre montre que la doctrine de la guerre révolutionnaire ou « contre-subversion » n'a pas disparu lorsqu'elle a été interdite en 1960 mais qu'au contraire, elle avait profondément influencé les classes dirigeantes qui ont mis en place les premiers dispositifs sécuritaires dans l'après 1968 pour « écraser la subversion gauchiste ». J'y explique comment à travers la lutte antimigratoire, l'antiterrorisme, la lutte contre les incivilités et les violences urbaines ou la criminalisation des mouvements sociaux, une grille de lecture s'est imposée, largement inspirée par celle de la contre-subversion.

Tu peux nous en dire un peu plus sur cette notion « d'ennemi intérieur » ?

Partout où il existe des formes d'autorité centralisée, on observe la désignation d'un personnage récurrent, venant d'ailleurs et qui importerait au cœur du groupe « sain » les germes du désordre. Purger l'ennemi intérieur est un principe anthropologique, cela permet aux dominants de dissuader les uns de se révolter, s'ils ne veulent pas finir comme bouc émissaire et de masquer les rapports de domination aux autres. La purge publique semble par ailleurs souder autour du chef protecteur autoproclamé les parties de la population effrayées.

Comment expliques-tu le recours à cette notion dans l'antiterrorisme aujourd'hui au sommet de l'État ?

Ceci est lié à la transformation de la grille de lecture contre-subversive en « pièce et règle du jeu politique » dans le modèle sécuritaire. L'antiterrorisme est une machine qui tend à désigner toute forme d'insoumission comme un ferment « révolutionnaire », c'est-à-dire comme le germe du chaos à venir, mais c'est aussi un laboratoire où l'on crée de nouveaux marchés politiques et économiques : désigner l'ennemi intérieur, le fabriquer pour mieux le saisir et l'écraser publiquement est devenu une mécanique, un savoir-faire à la disposition des fractions de la classe dominante.

Au cours de l'affaire de Tarnac, on a entendu parler d'Alain Bauer. Que sais-tu de ce sinistre personnage ?

Le parcours d'Alain Bauer symbolise assez bien le déploiement de l'ordre médiatico-sécuritaire et des coalitions économiques et politiques qui s'en font les apôtres. Se présentant comme un « expert de la sécurité et de l'insécurité » de gauche, il a notamment fourni l'appareil idéologique dont le PS s'est servi en 1997 lorsqu'au colloque de Villepinte, il

officialisait sa conversion sécuritaire. C'est une personne qui dispose de relations importantes dans les grands médias et les grands partis, de gauche comme de droite, qui a créé une entreprise vendant des audits et conseils en sécurité ainsi que du matériel de sécurisation. Il a été durant plusieurs années à la tête du Grand Orient de France, l'une des plus puissantes loges maçonniques, ne cesse de publier des livres et d'intervenir à la télévision et à la radio, aux heures de grande écoute, pour dénoncer le laxisme des institutions face aux périls des « nouvelles menaces » et rappeler la nécessité de convoquer des experts comme lui. Après avoir navigué à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure, il a été nommé directeur de l'Observatoire national de la délinquance. Il supervise actuellement la fusion des instituts d'étude de la sécurité intérieure et de la défense. Dans l'affaire de Tarnac, il avait acheté et fait circuler de nombreux exemplaires de *L'Insurrection qui vient* pour convaincre le ministère de l'Intérieur qu'il avait enfin trouvé une organisation à terrasser afin de donner corps à la « mouvance anarcho-autonome ». Sa nomination à la chaire de criminologie du Cnam va lui fournir une forme de légitimation scientifique que jusque-là seuls les grands médias lui attribuaient, ça ne devrait pas changer grand-chose mais c'est le signe que l'industrialisation des machines médiatico-sécuritaires est loin de s'essouffler.

Comment vois-tu le futur ?

Je ne suis pas devin et le futur n'est qu'une représentation, mais en façonnant nos pratiques et nos engagements, cet imaginaire s'autoréalise parfois : le règne du carnage capitaliste ne peut perdurer que si les opprimés pensent que le « meilleur des mondes » est une sorte de monstre indestructible. Et c'est ce qu'il cherche en nous montrant en permanence ses « appareils de pouvoir » : nous effrayer, nous faire perdre espoir. La pulsion sécuritaire relève à la fois de l'exhibitionnisme et de la paranoïa des classes possédantes. Dans tous les cas, catastrophe écologique ou pas, le capitalisme globalisé ne s'effondrera pas tout seul. Comprenons bien que c'est une machine de machines et que nous sommes toutes et tous, en puissance, de joyeux mécaniciens. Convainquons-nous que toute commence ici et maintenant, que la domination du maître sur l'esclave et leur interdépendance ne cesse qu'à la seconde où l'esclave décide ne plus rien négocier avec son maître et que les rapports autoritaires, hiérarchiques et bureaucratiques sont les courroies de transmission du pouvoir au sein de nos combats pour l'émancipation.

Interview : Pâtre.

Mathieu Rigouste, chercheur en sciences sociales, est adhérent à la CNT 31. Il vient de publier *L'ennemi intérieur* aux éditions La Découverte.

Paul Carpita, cinéaste censuré

Paul Carpita, cinéaste marseillais autodidacte, est quasiment un inconnu. Son cinéma engagé, direct, novateur aurait trop dérangé l'histoire officielle en l'empêchant de suivre son cours tranquille. Alors on l'a muselé, censuré, on l'a oublié, on lui a mis des bâtons dans les roues. Son premier long-métrage, *Le rendez-vous des quais*, tourné entre 1953 et 1955, avait un tel potentiel subversif que l'unique copie fut saisie puis égarée, et Paul Carpita ne reçut jamais d'aide ni de soutien des professionnels du cinéma pour espérer récidiver. On lui reprochait sans le lui dire de faire des films et de n'être pas parisien, de n'avoir pas fait d'école de cinéma, d'être trop à la gauche du PC, d'être trop de gauche pour le gouvernement français – voire quel-ques années avant d'être de gauche, quand les nazis étaient à Marseille –, d'être trop avant-gardiste ou trop instinctif. Son film prenait le parti des dockers de Marseille en grève contre la guerre d'Indochine, et son tort s'accroissait parce qu'il l'a tourné avec les travailleurs, par les travailleurs, pour les travailleurs ; de sorte qu'il en est venu à faire le seul film néo-réaliste français, chaînon manquant entre le néo-réalisme italien et la Nouvelle Vague française. Totalemement absent des historiographies, *Le rendez-vous des quais* a été retrouvé en 1989 – il avait été soigneusement « archivé » par les bons soins des staliniens du PCF. Ce livre est constitué d'entretiens passionnants avec Paul Carpita où la verve et la bonne humeur l'emportent sur le passé et la rancœur.

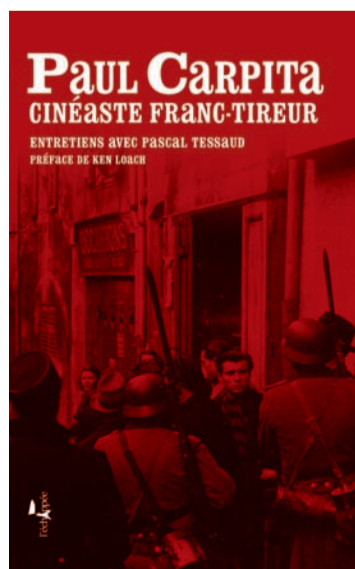
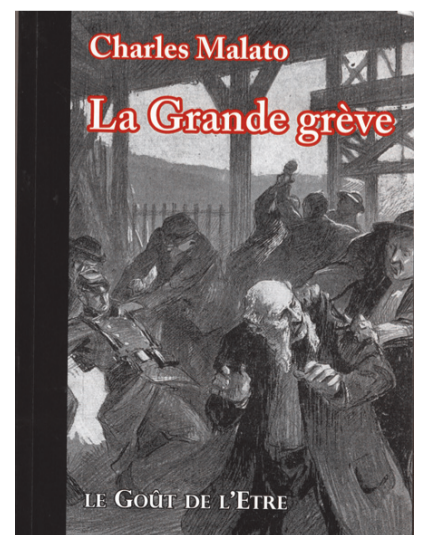
Paul Carpita, cinéaste franc-tireur – entretiens avec Pascal Tessaud – L'échappée – 2009 – 158 p.



Roman populaire

La Grande Grève est un grand roman populaire originellement paru en 1905. Il prend pour ambiance sociale et pour sujets les mineurs de Montceau-les-Mines sur la période allant de 1882 à 1901, et en particulier les mouvements de grève de 1899 à 1901. Charles Malato, militant anarchiste, fut déporté en Nouvelle Calédonie avec ses parents communards ou encore exilé à Londres à cause de la justice qui déjà poursuivait les « dangereux » anarchistes ; il écrivait entre autres dans *La Bataille Syndicaliste*, ancêtre du *Combat Syndicaliste*. Un siècle plus tard, l'oppression sociale a certes changé, mais elle est toujours là. Puisse cette réédition contribuer encore à la lutte !

La Grande Grève – Charles Malato – Le goût de l'Être/Encre – 2009 – 318 p.



Liyannaj Kont Pwofitasyon, on en redemande !

Eddy Damas, membre du LKP, était en France début mai. À Lyon, à Amiens ou à Paris il a rencontré les militants locaux, avides de partager son expérience et son analyse du mouvement. L'interview ci-dessous a été réalisée à Lyon le mardi 5 mai.

Est ce que le LKP existe toujours ?

Plus que jamais ! Plus que jamais !

Comment s'est mise en place cette décision de grève générale collective et massive ?

C'est une manie chez nous ! On ne conçoit pas de faire une journée de grève ! Mettre des millions de gens dans la rue une journée et voir tout le monde rentrer chez soi, non ! [...] Nous, quand on démarre la grève, on sait quand ça commence, pas quand ça termine. C'est grève reconductible ou illimitée ! On rentre en grève pour arracher les revendications et tant qu'on n'a pas satisfaction, on est en grève ! On a une grève qui a duré près d'un an dans une usine de yaourts ! Je m'occupe actuellement de la grève des sapeurs-pompiers de l'aéroport de Pointe-à-Pitre, ça fait 5 mois qu'ils sont en grève ! Ils tiennent bon. Comment on fait pour tenir ? C'est tout bête : c'est cette solidarité que nous avons cultivé, la solidarité entre travailleurs [...] À l'UGTG, quand on a un piquet de grève, on appelle tous les secrétaires généraux : « Cette semaine c'est ton union qui assure les repas, la semaine prochaine c'est une autre union » et ainsi de suite. Quand les grévistes en sont à 5 mois de grève, ils ont pris au moins 10 kilos ! Quand ils mettent le tronc pour une collecte, en une journée c'est 300 euros ! Parce que la grève est médiatisée, elle est bien comprise. Maintenant avec le LKP il y a beaucoup de grèves, mais ça on ne le dit pas ! [...] Il n'y a aucune grève impopulaire. Il y a un soutien incroyable de la population. Donc partant de ce principe tout est permis maintenant !

Comment avez-vous fait pour créer cette plateforme commune ?

Le LKP c'est 49 organisations, syndicales, culturelles, de défense du logement, de l'eau, des handicapés... chaque groupe avait sa revendication [...]. C'est vrai que la revendication des 200 euros avait une part très importante. Les salaires sont très bas en Guadeloupe. [...] Il y a une grande précarité, beaucoup de petits salaires, donc c'était fédérateur auprès des travailleurs. Mais je pense que nos revendications, en ce qui concerne tout ce qui touche à la formation, au logement, aux produits de première nécessité, à la vie chère en général, c'est parlant. Toutes ces préoccupations sont à décliner avec cette notion de pwofitasyon : qui profite, si effectivement le logement est si cher, si effectivement l'eau est si chère, si l'électricité, le téléphone sont si chers. Quel que soit votre bord, vous étiez concernés purement et simplement.

Est ce qu'il y a des femmes à la direction du LKP ?

Le mouvement a donné toute sa dimension, toute sa place aux femmes. C'est une société de macho chez nous. On a tenu à ce que la femme ait une place importante dans ce mouvement parce que, je le redis, c'est une société de macho, où c'est l'homme qui a tous les droits. Les femmes sont vraiment maltraitées. Il y a eu des réunions avec des associations de femmes, sans pour autant tomber dans le féminisme exacerbé. Dans notre histoire, la femme était l'élément qui rayonnait au sein de la famille, c'était une société matriarcale. On a perdu ça. On a perdu beaucoup de choses. On subit toujours le contrecoup de cette éducation « occidentale » qui n'a pas eu tant de bonnes choses.

Qu'est ce qui a changé dans les mentalités dans le cadre de la lutte ?

On a pu voir que « c'est possible ! ». Ce qu'on peut retenir comme leçon, c'est que « rien n'est possible d'emblée », mais une fois qu'on s'organise pour une belle mobilisation, on voit que le résultat est là. Autant de personnes dans les rues, maintenant c'est plus pareil ! Le président du conseil régional avait voté 100 millions d'euros pour commencer à faire sa campagne électorale. Depuis le 20 janvier il est complètement désarmé puisque que tout ça ne correspond pas à son schéma classique de faire la politique. Là on lui demande de faire de la Politique mais il n'est pas habitué. [...] Maintenant on parle de l'Homme, ils n'ont pas l'habitude, ils sont véritablement dégoûtés ! Alors le préfet et les services de l'État, n'en parlons pas ! Nous avons pu intercepter une conversation du président Medef, il parlait des états généraux en disant que c'est un flop car le LKP n'est pas présent et que le Medef, il fallait qu'il soit force de propositions et contre propositions, force de pouvoir, qu'il ait un projet rapidement pour répondre aux questions et créer de l'espoir dans la population [...], ils sont complètement déroutés, ils vont dans tous les sens.

Comment le LKP s'articule avec les partis politiques ?

D'entrée de jeu, les partis traditionnels comme le PS, l'UMP, le Modem, ont été écartés pour la bonne raison que, pour nous, ce ne sont pas des gens fréquentables. Les seuls partis qui ont été invités, c'est le PC, parce que c'est un parti qui a toujours fait partie des grands rassemblements même avec les syndicats, et les autres partis politiques, nationalistes, qui ne sont pas dans l'appareil électoral. On a pu recevoir Besancenot, chaleureusement mais sans plus. [...] Le PC n'est pas le même qu'en France, ils sont très militants sur le terrain, on a tissé des liens étroits, on a toujours travaillé ensemble. Les choses étaient très claires, ce sont les mêmes méthodes et principes que l'on a pratiqué au sein du LKP, que ceux qu'on pratique à l'UGTG : si quelqu'un veut se présenter aux élections européennes, il quitte le LKP. Un dirigeant de l'UGTG est libre d'aller faire son petit parcours électoral mais il quitte la direction du syndicat. Le cas le plus parlant c'est l'UGTG de Guyane, c'était un syndicat assez percutant. Une fois que les dirigeants ont commencé à s'intéresser à l'appareil politique électoraliste, ce syndicat est devenu moribond, ils s'entredéchirent, c'est des intérêts particuliers électoralistes. [...] Les Verts ont fait leur déclaration : ils vont aux européennes. Maintenant qu'ils quittent le LKP et ne parlent plus au nom du LKP. C'était à prévoir, est-ce que c'est ça l'essentiel ? Le noyau dur du LKP, ce sont les syndicats et aussi les associations [...] Le peuple a compris que c'est ça le principe. Nous pensons que c'est ça qui donne une cer-




taine crédibilité aux dirigeants syndicaux : c'est cette manière désintéressée de s'investir. Pour parler de crédibilité, c'est très important parce qu'on a vu le parcours classique [...] les belles promesses, et puis on voit après le résultat.

Quels sont les enjeux de ces états généraux mis en place par le gouvernement ? Qui y participe au-delà de l'État et du Medef ?

Qu'on puisse mettre en place des états généraux sans inviter le LKP c'est gros Les invitations ont été faites en direction des syndicats [...] le PC... Ça fait à peine une dizaine d'invités alors que le LKP ça fait près de 50 organisations ! Vous voyez bien l'esprit : exploser le LKP. C'est extraordinaire de mettre en place des états généraux en nous disant que pour une fois on nous donne la parole en nous disant « saisissez-la ». Je suis désolé, pendant 44 jours, on n'a pas arrêté de parler ! Sans demander d'autorisation ! Avoir la prétention en une quinzaine de jours de trouver toutes les solutions à tous les maux de la Guadeloupe, c'est quand même pousser un peu ! Quand on sait aussi ce qui va sortir de ces états généraux c'est purement et simplement la traduction de la nouvelle loi de stratégie de développement de l'Outremer pondue en juillet 2008 donc c'est déjà écrit !

On a passé le 1^{er} cap des revendications dites à court terme, il reste les revendications à moyen et à long terme sur la base d'un calendrier que nous sommes toujours en train de travailler. Donc c'est les services de l'État qui y participent, quelques guadeloupéens, et la révolution c'est qu'on peut poser des questions sur internet ! J'ai dit ça à ma mère, la pauvre, c'est quand même extraordinaire ! Les rares guadeloupéens qui se rendent à ces états généraux quand ils posent des questions qui embarrassent se font rabrouer donc voilà c'est un flop tout ce qu'il y a de naturel !

Mis en forme par Delphine interco 69
Illustration : <http://blog.fanch-bd.com>




ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :
Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.



ABONNEMENT GRATUIT

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

FÊTE DU COMBAT SYNDICALISTE

LE MENSUEL DES SYNDICATS CNT

PROJECTIONS - DEBATS - CONCERTS - SALON DU LIVRE : **PRIX LIBRE !**

LE PROGRAMME



VENDREDI 05 JUIN 09

18h • Salle moyenne : Bernard, ni dieu, ni chaussette • Documentaire sur un interprète de Gaston Couté. Suivi d'un débat avec Pascal Boucher, réalisateur et l'équipe des Mutins de Pangée.

20h00 : CONCERT

**SERGE UTGE ROYO
BRUNO DARAQUY
CHRISTIANE COURVOISIER**
(chansons d'espoir)

17h • grande salle : Les libertés publiques, dans quel état ? • Débat en présence de Laurent Bonelli (sociologue), Mathieu Rigouste (sociologue), Maurice Rajsfus (historien).

18h • Salle moyenne : J'ai très mal au travail • Documentaire en présence de Jean-Michel Carré, réalisateur.



15h • salle moyenne : Pour un Maghreb des luttes • Débat Organisé par le secrétariat international de la CNT, en présence de camarades de l'ATMF et de la FTCR.

15h • Choron, dernière • Film de Pierre Carles. Suivi d'un débat avec le réalisateur

17h • Salle moyenne : Palestine, résistances, quelles solidarités ? • Débat organisé par le groupe de travail Palestine du secrétariat International de la CNT

19h • Grande salle • Intervention CNT : Quelle alternative anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire à la crise ?



SAMEDI 06 JUIN 09

10h • Salle moyenne : H&M, histoire d'une grève • Court-métrage de David Futerman. En présence du réalisateur.

11h • Salle moyenne : Les LIP, l'imagination au pouvoir • film de Christian Rouaud. Suivi d'un débat avec Jean-Pierre Levaray (auteur) sur « Littérature et luttes sociales ».

14h • Salle moyenne : La convergence des luttes, de la maternelle à l'université • Débat animé par la revue N'Autre école.

15h • grande salle : La lutte des travailleurs sans papiers • Débat animé par le SUB, syndicat du bâtiment.

20h00 : CONCERT

THE ANGRY CATS
(rockabilly)
GUARAPITA
(ska-punk)
HEYOKA
(punk rock, reformation)
TWO TONE CLUB
(ska)

DIMANCHE 07 JUIN 09

11h • salle moyenne : Le Feu et la parole • Projection de petits films zapatistes. Matinée animée par le Comité de solidarité avec les peuples du Chiapas en lutte.

13h • Grande salle : Chomsky et Cie • Film de Daniel Mermet et Olivier Azam, en présence des réalisateurs.

**19h30 : CONCERT
MIDNIGHT ROVERS**
(rockabilly)

KALASH
(rap)
**MINISTÈRE DES
AFFAIRES POPULAIRES**
(rap musette)
JIM MURPLE MEMORIAL
(sous réserve, ska-rocksteady)



À LA PAROLE ERRANTE

WWW.ARMAND-GATTI.ORG METRO CROIX DE CHAUX LIGNE 9
9 RUE FRANÇOIS-DEBERGUE, 93100 MONTREUIL

NOMBREUX STANDS D'ÉDITEURS, DE REVUES ET DE LABELS, ESPACE ENFANTS ET RESTAURATION

CNT



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL - UNION REGIONALE PARISIENNE
33, RUE DES VIGNOLES 75020 PARIS - TEL : 01.43.72.82.35

MAIL : BR.RP@CNT-F.ORG - WWW.CNT-URP.ORG - WWW.CNT-F.ORG

05 06 07 JUIN 2009